

Le dispositif des stages de découverte existait préalablement à la mise en place du DUOday. Le recours à celui-ci a démontré son intérêt dans différents projets tels que le DUOday, mais aussi le « Soutien vers l'emploi » (projet mis en œuvre de 2023 à 2025 en vue de la relance de la Wallonie).

Le stage de découverte servait des objectifs différents dans ces deux actions. Pour le DUOday, il était principalement utilisé comme outil de sensibilisation des entreprises, mais également dans un objectif de découverte d'un métier pour le stagiaire. Dans le projet Soutien vers l'emploi, il était utilisé comme vecteur d'observation et de bilantage des (in)capacités des stagiaires afin de soutenir la clarification du projet professionnel des bénéficiaires en regard du handicap, ainsi que la définition de l'environnement de travail adéquat, en ce compris les éventuels aménagements utiles.

Depuis 2025, le stage de découverte est également utilisé en vue de la réintégration des malades de longue durée afin de « tester » différentes fonctions au sein de l'entreprise auprès de laquelle le travailleur est lié par un contrat de travail ou y est employé sous statut réglementaire. Cet outil permet l'évaluation des capacités restantes, la détermination du poste adapté approprié et l'identification des éventuels aménagements à prévoir. Cette utilisation est encore timide, mais devrait évoluer positivement dans le cadre des nouvelles dispositions fédérales : trajet de réintégration 3.0.

Concrètement, le tableau ci-dessous reflète le nombre de stages par an. Une évolution de l'utilisation du dispositif à partir de 2013, 1^{re} année du DUOday en Wallonie est bien visible. Un essoufflement dû notamment à la période Covid est enregistré avant un regain d'intérêt pour le stage ces dernières années.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
stage	127	155	135	238	309	399	363	340	304	307	139	221	195	274	466

L'AVIQ constate, depuis de nombreuses années, un processus positif au départ du stage de découverte qui débouche régulièrement sur une période de formation en entreprise (Contrat d'Adaptation Professionnelle) dans la foulée de laquelle l'établissement d'un contrat de travail est régulier. La boîte à outils des soutiens de l'AVIQ permet une certaine flexibilité et une réponse adaptée en fonction des besoins, expériences et projets du bénéficiaire. Elle soutient par ailleurs, si besoin, le travailleur sur le long terme.

Nous restons donc particulièrement sensibles et attentifs à cette mesure d'« impulsion » vers le marché du travail et n'hésiterons pas à la mettre en évidence tant que faire se peut à chaque occasion de communication visant la participation professionnelle des personnes en situation de handicap.